

Compte rendu de la Réunion Yvelinet

Lieu : Centre Pierre Sémard, 13 place Pierre Sémard, Saint-Cyr-l'École

Date : 1^{er} juin 2019

Début de la séance : 14h15

Présents :

- Sima (Association Root66)
- Benzo (Association Root66)
- Jean-Luc Duflot (Association Root66)
- Fabrice Delamare (Association Gestion quartier de épi d'or)
- Baptiste Anzieu (Colibri de Versailles)
- Christine Feuillebois (Association démocratie)
- Manux (Association Root66)
- Eric Mousson (Association Root66)
- Richard Siconne (Association Root66)
- Zenzla (Association Root66)

Excusé : Yoann

Remarque : Sima et Eric, occupés par la permanence de Root66, ont quitté la réunion après la point N°2

Sima est revenu lors du point N°7

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Tour de table
2. Quel statut juridique pour l'association Yvelinet ? statut en collège, statut classique ?
3. Ressources humaines, qui veut faire quoi ?
4. Où héberger notre serveur (garage, pro ou autre)
5. Quels outils mettre en place en premier
6. Quel financement pour le lancement ? Financement participatif, demande subvention au département, mairie ..
7. Quelle infra choisir (Virtualisation, conteneur ...)

Nous avons seulement 3 personnes qui ne font pas partie de l'association Root66, cette situation est problématique, car le but étant que plusieurs associations s'engagent dans ce projet, et non seulement Root66.

Petit rappel du projet

Le projet Yvelinet a pour but d'offrir aux associations des applications libres éthiques et respectueuses de la vie privée

Point N°1 :Tour de table

Un rapide tour de table où chacun explique ses motivations d'être présent aujourd'hui.

Point N°2 : Quel statut juridique pour l'association Yvelinet ? statut en collège, statut classique ?

Zenzla explique rapidement les avantages et désavantages des deux statuts.

- Statut classique :

Avantages : c'est le statut le plus répandu, il y a un président, trésorier, il est très facile à mettre en œuvre

Désavantages : les décisions sont verticales, très peu d'horizontalité, et en général peu de personnes impliquées

- Statut en collège :

<https://frama.link/collegiale>

Avantages : Pas de président ou trésorier, prise de décision horizontale et beaucoup plus de personnes impliquées

Désavantages : beaucoup plus de discussions pour prendre une décision, et c'est compliqué à déclarer en préfecture

Une discussion très animée a eu lieu à ce sujet, beaucoup pensaient qu'une association en collège n'était pas une association 1901.

Christine affirme qu'il n'est pas possible de déposer ce type de statut en collège en préfecture, et que les formulaires pour déclarer une association exigent le nom d'un président et un trésorier

Zenzla, affirme que c'est possible, et qu'il y a aucun texte de loi qui impose à une association d'avoir un président (voir <https://frama.link/prefcollegial>), et que les formulaires dont parle Christine, ne sont pas des textes de loi

Aucun consensus n'ayant été trouvé, même si la majorité des personnes présentes pense qu'un statut classique nous fera gagner beaucoup de temps et d'énergie.

Comme ce point est important, nous avons décidé de le reporter à une autre réunion.

Point N°3 : Ressources humaines, qui veut faire quoi ?

La future association aura besoin d'animation, de communication, de gestion de trésorerie et de secrétariat. Un(e) secrétaire n'est pas nécessaire quand il s'agit de personnes responsables et autonomes.

- Zenzla et Benzo se proposent de participer à la gestion du ou des serveurs, mais il faudra d'autres volontaires car cela ne peut reposer que sur une ou deux personnes. Et pourquoi pas plus ?

- Jean-Luc se propose pour tenir la trésorerie, ayant beaucoup d'expérience, notamment avec Root66 et le Hatlab, il se propose également de participer à l'administration des serveurs, avec des compétences limitées et en vue d'apprentissage.

- Christine se propose de s'occuper de la documentation sur le suivi des serveurs et précise devoir être présente à l'installation des serveurs dès le début pour référencer la documentation.

- Baptiste est partant pour s'impliquer dans le projet, mais attend que des rôles soient bien définis pour se prononcer

Point N°4 : Où héberger notre serveur (garage, pro ou autre)

Lieu d'implantation possible pour les serveurs

- Solution pro, chez un hébergeur : payant, mais avec service (type OVH, online, amen ...)
- Solution garage chez un adhérent, avec le problème d'accès en cas d'absence
- Local fourni par une municipalité : délai d'obtention long

- Zenzla explique que pour un hébergement type pro, le prix est entre 600 à 800€par an (Xeon, 4coeur, 32Go Ram 2x4to)

Mais si nous prenons la solution garage ou dans un local, il faut avoir une machine avec de bonnes ressources

- Fabrice dit qu'il peut récupérer du matériel, mais c'est aléatoire

La question se pose quel type d'infrastructure : de la virtualisation, ou conteneur ?

Ce point va être abordé plus tard dans le point N° 7

- Zenzla explique que si nous choisissons la solution "garage" ou "local Mairie", il faudra acquérir un serveur doté d'une puissance acceptable pour héberger les différentes applications. Ce type de machine coûte entre 800 à 1000 €(??)

- Christine explique qu'il faut une proximité des serveurs, et qu'ils soient hébergés dans les Yvelines.

- Benzo préfère un hébergement de type « garage », car plus proche de l'esprit AMAP, essence même du projet de CHATONS. Aussi l'aspect proximité est valorisé ainsi que l'aspect décentralisé (en imaginant utiliser plusieurs locaux types "garages" pour éventuellement pouvoir répliquer plusieurs serveurs). Possibilité de sauvegardes. Intéressant d'un point de vue technique, car on adapte les moyens à la demande. En commençant petit, en ajoutant brique par brique. Enfin, Benzo précise que l'accès physique aux serveurs est surtout nécessaire lors de la phase d'installation. Par la suite tout se fait à distance (sauf panne matérielle évidemment).

- Zenzla explique qu'il ne faut pas commencer trop petit, car migrer des serveurs n'est pas chose facile.

Un vote préliminaire a lieu sur le lieu d'implantation du serveur à privilégier :

- Hébergeur pro : 1 pour
- Chez un adhérent (type garage) : 3 pour
- Local municipal : **7 pour**

L'implantation du serveur sera dans un local municipal équipé d'une connexion internet avec fibre, en attendant le local, le serveur sera hébergé chez un adhérent, pour le moment Jean-luc et Mindiel se sont proposés

Idée de commencer petit et d'améliorer en fonction des besoins, plutôt que de définir une architecture lourde dès le départ.

Point N°5 : Quels outils mettre en place en premier

Dans un premier temps, les outils qui seront mis en place, sont les outils qui ont reçus le plus de vote lors de l'envoi du questionnaire

C'est à dire :

- Hébergement de site web
- Calendrier partagé
- Partage de fichiers
- Sondage/formulaire
- Rédaction collaborative

Point N°6 : Quel financement pour le lancement ? Financement participatif, demande subvention au département, mairie

- Zenzla explique que comme mentionné dans le point N°4, la localisation sera dans un local d'une mairie, de ce fait l'achat d'un serveur est obligatoire ainsi que les disques de sauvegarde. Et de ce fait se pose la question du financement.

- Jean-luc explique qu'il faut demander aux associations intéressées une participation.

- Zenzla rappelle que dans le formulaire, la majorité des associations qui ont répondu ne veulent pas dépasser les 10€ de participation, il pose également la question pour la mise en œuvre d'un financement participatif (Crowdfunding), mais il faudra attendre la création de l'association.

- Christine explique que l'association "*Papier Forêt*" de Fontenay peut nous aider pour le financement participatif, car elle a les autorisations nécessaires pour avoir les 66% de baisse d'impôt sur les dons, mais qu'il faut que nous donnions une réponse avant mercredi 5/06/19.

- Benzo et Zenzla disent que c'est mieux si l'association Yvelinet elle-même doit lancer le financement participatif.

L'idée de demande de subvention aux Mairies et au département, mais les délais sont très long, en plus pour ce type de demande, il faut que l'association existe et les statuts déposés en préfecture.

Il faut donc créer l'association avant toute demande de subvention ou de collecte.

Point N°7 : Quelle infra choisir (virtualisation conteneur ...)

Le point étant très technique, nous avons décidé de l'aborder lors d'un atelier technique, même si la solution de la virtualisation semble être la meilleure solution.

Mais cette solution demande des ressources informatiques, notamment de la RAM et du CPU.

Remarque importante :

Beaucoup de décisions n'ont pas été prises, car la majorité des présents était de l'association Root66, et nous ne voulions pas prendre des décisions à la place des autres associations.

L'absence de Mindiel et de Yoann (deux des quatre "fondateurs") a aussi compliqué la situation, beaucoup pensent que les décisions importantes doivent se faire en leur présence.

Fin de la réunion 16h30